

# **GALVANISER LES ARTISTES VISUELS ET LES ARTISTES DE LA SCÈNE SOURDS DU CANADA**

**MANUEL DES  
COLLECTIFS  
D'ARTISTES SOURDS  
(CLAS)**

## GALVANISER LES ARTISTES VISUELS ET LES ARTISTES DE LA SCÈNE SOURDS DU CANADA

Toute personne ou organisation souhaitant obtenir ce manuel doit contacter la Société culturelle canadienne des Sourds ou le CENTRE DE LA CULTURE DES SOURDS à [info@deafculturecentre.ca](mailto:info@deafculturecentre.ca).

© Société culturelle canadienne des Sourds Copyright 2021

ISBN: 978-0-9921299-6-5

Tous droits réservés.

Aucune partie de ce manuel ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans la permission écrite de la Société culturelle canadienne des Sourds ou du CENTRE DE LA CULTURE DES SOURDS.

## À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ CULTURELLE CANADIENNE DES SOURDS

La Société culturelle canadienne des Sourds (SCCS), un organisme enregistré à but non lucratif, reconnu comme l'un des organismes de services artistiques nationaux du Canada, a reçu de nombreux prix pour ses productions artistiques sourdes. Le CENTRE DE LA CULTURE DES SOURDS, un projet de la SCCS, est situé dans le Distillery Historic District, à Toronto. Il est ouvert au public et enraciné dans la communauté sourde. Le centre accueille de nombreux visiteurs chaque année, encadre des étudiants et des stagiaires Sourds et entendants, et promeut les artistes visuels et de la scène à travers des expositions d'art professionnel dans sa galerie, des représentations théâtrales en langue des signes et des productions cinématographiques. Le projet actuel du CENTRE DE LA CULTURE DES SOURDS est d'établir une formation artistique pour les sourds à l'échelle nationale et de développer l'écosystème des arts pour soutenir les artistes visuels et du spectacle et les professionnels des arts sourds. Le CCSD dépend de dons, de revenus gagnés, de parrainages et de subventions.

**Directeur exécutif :**  
**Chef de projet :**  
**Gestionnaire de contenu :**  
**Conception et mise en page :**

Leanne Gallant  
Rylyn Delaney  
Francine Prévost  
Rylyn Delaney

Produit par la Société culturelle canadienne des sourds.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>LA PRÉSENTATION DU MANUEL</b>	<b>4</b>
<b>UN MOT SUR LA THÉORIE DU CRABE</b>	<b>4</b>
<b>COMMENT METTRE EN PLACE VOTRE EXPOSITION</b>	<b>5</b>
EXPOSITION PHYSIQUE	5
Déclaration écrite	5
Contrat et négociations	6
VIRTUEL	6
Kunstmatrix	7
Art Steps	7
Gather	8
<b>FINANCEMENT</b>	<b>9</b>
COLOMBIE-BRITANNIQUE	9
ALBERTA	9
SASKATCHEWAN	10
Support d'accès	10
Soutien aux projets	11
Résidences	11
Subventions de développement	12
MANITOBA	12
Résidences	13
ONTARIO	14
Fonds pour l'accessibilité : Soutien aux projets	14
Projets artistiques pour les sourds et les personnes en situation de handicap	16
Arts pour les sourds et les personnes en situation de handicap : matériel pour les artistes visuels	20
QUÉBEC	21
NOUVEAU-BRUNSWICK	22
Aide à la candidature	22
Soutien à l'accès	22
Résidences	23
NOUVELLE-ÉCOSSE	23
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	23
TERRE-NEUVE & LABRADOR	24
<b>ÊTRE PAYÉ</b>	<b>26</b>
Frais de CARFAC	26
Frais minimaux 2021	26
<b>CONTRIBUTIONS AU MANUEL</b>	<b>28</b>
Allard Thomas	28
Patricia Spicer	29
Lewis Hartland	30
Courage Bacchus	32
Maryam Hafizirad	33
Fatima Nafisa	35
<b>AUTRES RESSOURCES</b>	<b>36</b>
<b>A PROPOS DES AUTEURS</b>	<b>37</b>
<b>CONTRIBUTEURS CLAS</b>	<b>38</b>

## PRÉSENTATION DU MANUEL

Ce document est une ressource pour les artistes, les organismes artistiques et les institutions artistiques qui sont sourds ou qui desservent la population sourde. Il fournit des informations sur les possibilités de financement disponibles dans les 10 provinces, des ressources sur les politiques nationales et provinciales en matière d'art accessible, les exigences de paiement minimum, les possibilités de résidence, et plus encore.

## UN MOT SUR LA THÉORIE DU CRABE

La théorie du crabe est basée sur la métaphore de ce qui se passe lorsque l'on met plusieurs crabes ensemble dans un seau. Les crabes rampent les uns sur les autres, essayant de sortir du seau, et dans le processus, aucun d'entre eux ne s'échappe parce qu'ils continuent à se tirer vers le bas.

C'est un problème auquel sont confrontées de nombreuses communautés, y compris la communauté sourde. Pendant longtemps, les personnes sourdes se sont fournies mutuellement un réseau de soutien, de compréhension mutuelle et d'engagement. Ils le font toujours. Cependant, à l'époque où il était plus difficile pour les personnes sourdes de réussir en raison de la discrimination, une norme invisible - un statut quo - a été établie. Quiconque s'écartait du statu quo devenait immédiatement un produit de la "théorie du crabe".<sup>1</sup>

Cette ressource a pour but d'aider les artistes à réussir et à faire progresser leur carrière et leur art sans tirer les autres artistes vers le bas. Ce manuel est destiné à être partagé et utilisé par tous.

<sup>1</sup><https://gallaudetblog.wordpress.com/2009/07/08/what-ive-learned-at-gallaudet-crab-theory/>



## COMMENT METTRE EN PLACE VOTRE EXPOSITION

Une fois que vous avez pris contact avec une galerie et que vous avez accepté d'exposer, vous devez vous organiser pour votre exposition. Cela dépendra d'une galerie à l'autre, de votre région, du type d'art que vous faites et de la période pendant laquelle votre art sera exposé. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples pour vous aider à trouver un espace dans une galerie, ainsi que les étapes à suivre pour vous préparer.

Compte tenu de la pandémie actuelle de COVID-19, il n'est pas toujours possible d'organiser une exposition en personne. Il existe plusieurs sites web et plateformes qui peuvent vous aider à créer une exposition virtuelle. Cela peut également être utile si vous n'habitez pas près d'une galerie et que vous souhaitez exposer vous-même, ou si vous souhaitez toucher plus de personnes que dans votre zone géographique. Cela peut aussi être une façon unique de présenter votre portfolio. Si vous recevez un financement d'un conseil des arts ou d'un bailleur de fonds privé, vous pouvez utiliser cet argent pour tous les services de soutien nécessaires, car la plupart de ces plateformes sont gérées par des personnes entendantes.

### Exposition physique

La mise en place d'une exposition d'art physique sera différente selon l'art que vous exposez. Par exemple, les petites toiles seront très différentes des grandes sculptures. Afin d'entrer en contact avec des galeries pour exposer vos œuvres, il existe quelques éléments et étapes essentiels, quel que soit le type d'art que vous créez.

#### Déclaration écrite

La préparation d'une bonne déclaration écrite est la première étape pour commencer à exposer dans une galerie. Il s'agit du premier contact que vous aurez avec le personnel de la galerie, et il est important que votre écrit représente votre travail. Votre déclaration doit comprendre une section sur vous, sur l'art que vous créez, des détails sur l'œuvre spécifique que vous souhaitez exposer et un portfolio d'œuvres accompagnant votre déclaration. Si vous vous adressez à des

galeries spécifiques, il peut également être utile d'indiquer pourquoi vous souhaitez exposer avec elles. Veillez à ce que la déclaration ne contienne aucune faute d'orthographe ou de grammaire. Si vous bénéficiez d'une subvention d'un conseil des arts, l'aide nécessaire à la préparation de la lettre peut être prise en charge (vérifiez les conditions de votre subvention spécifique). L'administrateur du programme de la subvention pourra vous aider à déterminer les services auxquels vous pouvez avoir accès.

### Contrat et négociations

Si vous concluez un contrat avec une galerie, vous vous rencontrerez pour discuter des conditions de l'exposition. Les frais minimums pour votre tarif d'artiste varient en fonction du type d'exposition, ils peuvent être trouvés sur le site Web de CARFAC (voir la section CARFAC pour plus d'informations). Rappelez-vous que les tarifs minimums sont le minimum que vous devriez demander pour votre travail ; les artistes sont toujours encouragés à demander plus et à négocier avec la galerie avec laquelle ils travaillent. Veillez à bien lire le contrat et à consulter quelqu'un si vous avez des questions. Si vous travaillez dans le cadre d'une subvention avec un financement pour l'accessibilité, vous pouvez engager un interprète pour vous aider si cela est nécessaire. Vérifiez toujours ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas par votre subvention avant de faire appel à des services.

Une fois que vous aurez conclu un contrat ou un accord avec une galerie, vous devrez organiser le transport et l'installation de vos œuvres. Parfois, la galerie s'en charge, d'autres fois, c'est vous qui le faites avec son aide. Vérifiez la procédure en vigueur dans la galerie avec laquelle vous exposez. Il y a aussi des frais minimums CARFAC pour la préparation de l'exposition, alors assurez-vous d'en discuter avec la galerie si vous faites l'installation ou si vous engagez des gens pour le faire.

### **Virtuel**

De plus en plus d'options virtuelles pour exposer des œuvres d'art sont disponibles aujourd'hui grâce aux nouvelles technologies et à la pandémie. Voici quelques options ci-dessous, mais il en existe beaucoup d'autres !

## Kunstmatrix

Kunstmatrix est "un outil unique qui vous permet de créer de magnifiques vitrines 3D de vos œuvres d'art pour impressionner les amateurs d'art et les collectionneurs".<sup>2</sup> Vous pouvez y présenter et gérer numériquement vos œuvres d'art, en utilisant une application de réalité augmentée pour montrer un aperçu de votre travail dans l'espace de votre choix. Vous trouverez des exemples d'expositions passées sur leur site web. Ils proposent quatre options différentes pour leurs plans tarifaires :

Le plan GRATUIT est un excellent moyen de démarrer et d'explorer la plateforme sans engagement. Si vous souhaitez commencer à exposer vos œuvres et à organiser des expositions publiques, vous pouvez facilement passer à la formule la plus adaptée à vos besoins. Les plans peuvent être mis à niveau ou déclassés à tout moment.



STARTER	BASIC	REGULAR	PROFESSIONAL
<b>FREE</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>60</b>
USD / MONTH*	USD / MONTH*	USD / MONTH*	USD / MONTH*
10 artworks	50 artworks	250 artworks	500 artworks
no public 3D exhibitions	5 public 3D exhibitions	10 public 3D exhibitions	50 public 3D exhibitions

## Art Steps

Similaire à Kunstmatrix, ArtSteps<sup>3</sup> est une application web qui permet aux artistes de concevoir des espaces réalistes en trois dimensions pour présenter leurs œuvres. Les expériences virtuelles 3D créées par ArtSteps peuvent inclure des éléments bidimensionnels (par exemple des peintures, des photos et des affiches), des éléments tridimensionnels (par exemple des sculptures ou de petites installations), ainsi que des vidéos en continu. Les outils peuvent être utilisés à partir du navigateur d'un ordinateur sans nécessiter de logiciel supplémentaire, et peuvent également être téléchargés sur les appareils Apple et Google Play sous la forme d'une application mobile. Tant que la COVID-19 est en vigueur,

<sup>2</sup> <https://www.kunstmatrix.com/en#>

<sup>3</sup> <https://www.artsteps.com/>

les espaces peuvent être créés gratuitement et restent accessibles au public sans frais. Le site propose également des services de conception payants.

### Gather

Gather est une plateforme d'appel vidéo combinée à une carte en 2D, qui vous permet de vous promener et d'interagir avec les personnes situées juste à côté de vous. Elle vous permet également d'intégrer des images et des vidéos dans l'espace, ce qui peut s'avérer utile pour présenter votre art d'une manière unique tout en établissant un lien avec les personnes présentes. Gather est entièrement gratuit pour un maximum de 25 personnes dans l'espace. Si vous organisez un événement plus important, vous pouvez réserver un serveur privé pouvant accueillir jusqu'à 500 invités à partir de 1 \$ US par personne. Ils offrent des réductions aux artistes, aux étudiants et à d'autres œuvres de charité. Ils ont des modèles existants avec lesquels vous pouvez travailler, ou vous pouvez complètement personnaliser l'espace pour répondre à vos besoins. Le site Web propose de nombreux articles de soutien et une équipe d'assistance dédiée pour vous aider à démarrer.



## FINANCEMENT

### **Subventions, logements, résidences et financements connexes**

La prochaine section fournit des informations sur les subventions offertes aux artistes par les conseils des arts provinciaux à travers le pays. Malheureusement, tous les conseils des arts n'ont pas de subventions spécifiques réservées aux artistes/organisations Sourds, mais la plupart ont accès à des subventions pour aider à couvrir les coûts des interprètes et d'autres services de soutien en plus de leurs subventions standard. L'information ci-dessous est une information standard pour les divers conseils des arts ; certains peuvent avoir des subventions plus spécifiques à vous et à l'art que vous créez.

---

#### **Colombie-Britannique**

Le British Columbia Arts Council (BC Arts Council) est l'organisme subventionnaire de la province de la Colombie-Britannique. Pour l'instant, le BC Arts Council n'a pas de programme spécifique destiné aux artistes sourds. Cependant, il travaille au lancement d'un programme de soutien aux subventions afin de rendre tous ses programmes plus accessibles aux personnes qui s'identifient comme ayant un handicap. Le programme fournira un soutien pour tous les aspects du processus de subvention : l'inscription à un compte en ligne, la demande de subvention, l'acceptation de la subvention et tout rapport requis par la suite. Le programme sera lancé sur le site Web de la Commission dès qu'il sera disponible, à l'été 2021. De plus amples informations à ce sujet seront ajoutées au manuel dès qu'il sera disponible.

---

#### **Alberta**

La Fondation des arts de l'Alberta (AFA) est l'organisme subventionnaire de la province de l'Alberta. L'AFA n'a pas de programme de financement spécifique pour les artistes sourds, mais considère que toute dépense liée à l'aide à l'accessibilité est admissible dans le cadre de la subvention de projet approuvée.

Les artistes individuels peuvent recevoir jusqu'à 15 000

\$ dans le cadre d'un financement de projet individuel. Toute dépense liée à l'aide à l'accessibilité pour favoriser la participation aux arts est considérée comme admissible dans le budget de financement du projet. Un consultant en développement artistique est affecté à chaque opportunité de financement disponible auprès de l'AFA pour aider au financement du projet. Les coordonnées du consultant se trouvent au bas de la page du programme. Ils seront là pour aider à l'élaboration de la demande et répondre à toutes les questions que les demandeurs pourraient avoir. questions applicants may have.

---

## **Saskatchewan**

SK Arts est le conseil provincial des arts de la Saskatchewan. Bien que la province n'offre pas actuellement de subventions destinées uniquement aux artistes sourds, le fonds d'accessibilité permet de financer les services de soutien aux artistes qui en ont besoin.

Le fonds d'accessibilité est composé de deux programmes de financement distincts : Soutien à l'accès, et Soutien aux projets.

### Soutien à l'accès

Le soutien à l'accès fournit des fonds pour des services visant à surmonter les obstacles à l'accès à l'information ou aux ressources par le biais de SK Arts. Le financement est disponible pour toute personne éligible à leurs programmes, indépendamment du fait qu'elle soumette une demande, ou que la demande résultante soit acceptée.

Access Support peut vous aider à :

- Créer un compte sur le portail de candidature en ligne
- Remplir et soumettre une demande de subvention sur le portail de demande en ligne
- Remplir et soumettre un rapport intermédiaire ou final sur le portail de candidature en ligne
- Assister à un événement SK Arts en personne ou en ligne

Le financement de ces soutiens est versé directement au

fournisseur de soutien (par exemple, les interprètes ASL ou LSQ) et n'a pas d'incidence sur le revenu imposable du demandeur. Les fournisseurs doivent soumettre une facture indiquant le nom de la personne, l'activité pour laquelle les services de soutien ont été utilisés, leur taux horaire et les services d'accessibilité fournis. Si les services sont utilisés pour une demande de subvention, le numéro de la demande doit également être inclus. Le soutien à l'accessibilité peut être demandé en contactant (insérer le contact ici).

### Soutien aux projets

Le soutien aux projets est disponible pour les individus ou les collectifs qui font une demande de financement dans le cadre des programmes Artistes indépendants (IA) ou Artistes des peuples indigènes (IPAA). Ces fonds couvrent les dépenses liées aux obstacles auxquels l'artiste ou les artistes peuvent être confrontés dans le cadre du projet. Ils ne doivent pas être utilisés pour couvrir les coûts du projet. Les fonds de soutien aux projets sont attribués automatiquement en fonction des besoins et des coûts, à hauteur de 50 % du montant de la subvention, si la demande est financée.

Les fonds du projet peuvent être versés directement à un maximum de trois fournisseurs de soutien indépendants, et n'auront pas d'incidence sur le revenu imposable des bénéficiaires. Les prestataires doivent soumettre une facture indiquant le nom du bénéficiaire de la subvention, le taux horaire et les services d'accessibilité fournis, ainsi que le numéro de la demande de subvention. La facture est approuvée par le consultant du programme SK Arts. Si le paiement de soutien au projet est versé directement au bénéficiaire de la subvention, les fonds doivent être inclus sur un feuillet T4A fourni au bénéficiaire.

Il n'y a pas de demande spéciale pour le soutien aux projets, les informations sont incluses dans la demande des programmes IA ou IPAA.

### Résidences

Subventions pour artistes en résidence disponibles, aucune n'est spécifique aux artistes sourds (le fonds de soutien aux projets pourrait être utilisé pour aider).

La date limite est le 1er avril.

Il existe quelques subventions pour les artistes en résidence disponibles auprès de SK Arts. Il n'y a pas de subventions réservées aux artistes sourds uniquement, mais le financement du Fonds de soutien aux projets permettrait d'apporter une aide pour tout soutien à une résidence.

Les demandes de résidence doivent être déposées au printemps, et il n'y a qu'une seule session d'inscription.

### Subventions de développement

Les subventions de développement fournissent de petits montants de financement aux organisations et/ou aux artistes professionnels ou aux professionnels des arts pour établir des relations avec des partenaires potentiels, développer des projets ou des résidences, et/ou rechercher les besoins de la communauté.

L'objectif de la subvention de développement et de la subvention de projet AIC (artistes dans les communautés) est d'aider à la recherche et au développement du bon type de programmation artistique. Elles peuvent renforcer les relations entre l'organisation, les artistes et la communauté tout en approfondissant l'engagement communautaire, qui est au cœur de ces programmes.

Il y a deux dates limites par an pour les subventions de projet (1er avril et 1er novembre), alors qu'il n'y a qu'une seule date limite pour les résidences (au printemps). Les artistes peuvent se préparer à une résidence avec une subvention de développement et une subvention de projet.

---

### **Manitoba**

Le Conseil des arts du Manitoba est le conseil des arts provincial du Manitoba. Il n'existe pas de programmes de financement réservés spécialement aux artistes Sourds, mais tous les artistes sont invités à présenter une demande de subvention.

Une aide financière est disponible pour les artistes sourds pendant le processus de demande pour des soutiens tels

que l'interprétation en ASL, ou d'autres soutiens pertinents aux besoins de l'artiste. Une aide est également disponible pour des subventions de projet si la demande de l'artiste est acceptée. Les fonds obtenus par le biais de l'aide financière ne peuvent être utilisés que pour des aides liées à l'accessibilité, et non pour les coûts du projet.

### Résidences

Le Conseil des arts du Manitoba présente deux programmes de résidence sur son site : le parc national du Mont-Riding, et le Churchill Northern Studies Centre.

La résidence d'artistes du Mont-Riding permet aux artistes professionnels de se concentrer sur leur travail dans le magnifique cadre naturel du parc national du Mont-Riding. La résidence est hébergée dans la cabane en bois rond historique de Deep Bay, construite en 1934, sur la rive du lac Clear. Cette cabane d'une chambre à coucher, entièrement meublée, est située à environ deux kilomètres de la ville de Wasagaming. Les artistes ont la possibilité de s'éloigner de leur vie trépidante pour se concentrer sur leur pratique artistique. La résidence leur donne également l'occasion d'interagir et de partager leur travail avec les résidents et les visiteurs de la région du Mont-Riding. Les dates de résidence disponibles vont de juin à septembre, avec la possibilité d'une résidence d'une à trois semaines.

La résidence d'artistes de Churchill permet aux artistes intéressés par un lieu géographique unique de participer à une résidence au Churchill Northern Studies Centre (CNSC). Les artistes dont le travail est particulièrement axé sur les préoccupations nordiques telles que l'environnement, l'écologie et la culture nordiques, l'exploration botanique, les aurores boréales, trouveront dans cette résidence une excellente occasion. Les interactions sont encouragées entre les artistes et les scientifiques, ainsi qu'avec la communauté artistique et générale de Churchill. Les dates de résidence disponibles sont en février et en juillet, pour des résidences de deux semaines.

Les artistes peuvent également organiser des résidences dans les lieux de leur choix. Le Conseil des arts du Manitoba propose ces liens comme ressources pour la recherche :

ResArtis, Transartists.

Pour bénéficier d'un financement de résidence, le travail doit être centré sur un échange artistique, culturel ou intersectoriel, être basé sur une recherche créative, être destiné à la création et au développement de nouvelles œuvres ou d'œuvres en cours, ou à l'acquisition d'une compétence.

Les artistes professionnels peuvent demander et recevoir un financement allant jusqu'à 10 000 dollars pour les programmes d'artistes en résidence. Le programme d'aide financière couvrirait le coût de toute aide à l'accessibilité utilisée pendant le processus de demande ou la résidence elle-même, en plus du financement de la résidence.

---

## **Ontario**

Le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) est l'organisme subventionnaire qui finance les arts et la culture en Ontario. Il existe trois volets distincts pour aider à financer et à soutenir les artistes sourds : Projets artistiques pour les personnes sourdes et handicapées, Arts pour les personnes sourdes et handicapées : matériel pour les artistes visuels, et Fonds d'accessibilité : soutien aux projets. Les artistes sont également invités à présenter une demande pour toute subvention offerte par le CAO. Les demandes peuvent être soumises par le biais du portail en ligne du CAO appelé Nova.

### Fonds pour l'accessibilité : Soutien aux projets

Le Fonds d'accessibilité : Le soutien aux projets fournit des fonds supplémentaires aux bénéficiaires de subventions de projets identifiés comme sourds ou handicapés pour les aider à éliminer les obstacles à l'accessibilité auxquels ils peuvent être confrontés lors de la réalisation de leurs projets financés par le CAO. Le programme est ouvert toute l'année et l'on peut faire sa demande à l'une des périodes suivantes :

- pendant que vous travaillez sur une demande de subvention de projet (avant la date limite de dépôt de la demande de subvention de projet)
- dans l'attente des résultats d'une demande de subvention (après la date limite de demande de subvention du projet)

- après avoir été informé que vous avez reçu une subvention pour un projet, jusqu'à l'achèvement du projet.

Les subventions sont disponibles jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par projet. Les candidats admissibles comprennent les personnes qui s'identifient comme sourdes ou handicapées, les groupes ad hoc et les collectifs dont un ou plusieurs membres s'identifient comme sourds ou handicapés, et les organismes sans but lucratif constitués en société qui ont pour mandat de servir les artistes sourds et handicapés et qui sont dirigés par des membres du conseil d'administration et/ou du personnel qui s'identifient comme sourds ou handicapés.

Les renseignements que vous fournissez dans votre demande ne seront pas utilisés pour évaluer votre demande de subvention de projet et ne seront pas communiqués aux évaluateurs du programme de projet. Seul le personnel du CAO chargé de l'administration du Fonds pour l'accessibilité et tout codemandeur de votre demande auront accès à ces renseignements. Les renseignements que vous fournissez sont confidentiels et le CAO ne les identifiera jamais publiquement avec vous.

Si vous n'êtes pas éligible au Fonds d'accessibilité : Soutien aux projets, mais que vous souhaitez rendre votre projet accessible à d'autres personnes, telles que les membres du public, les participants aux ateliers ou les apprenants, vous pouvez inclure les coûts d'accessibilité dans le budget de votre demande de projet.

Les fonds d'accessibilité peuvent être utilisés pour :

- le transport, y compris le covoiturage, le taxi, la location de voitures, les transports publics, les voyages en avion et en train (avec explication)
- la location d'équipements, y compris les équipements ergonomiques, les matériels accessibles
- les dépenses technologiques, y compris la location de matériel informatique, les logiciels accessibles
- une licence pour la durée du projet
- les achats d'équipement, de matériel et de logiciels de moins de 100 \$.
- les services de conseil qui sont directement liés au projet

- interprétation en langue des signes (jusqu'à 70 \$ par heure)
- un préposé aux services de soutien personnel ou un préposé aux soins (jusqu'à 30 \$ l'heure)
- les aides à la communication, y compris le sous-titrage, la description audio, les assistants de communication
- les autres dépenses liées à l'accessibilité d'un projet pour le bénéficiaire de la subvention ou pour d'autres artistes principaux, collaborateurs ou aînés participant au projet qui s'identifient comme sourds ou ayant un handicap

Les dépenses admissibles ne se limitent pas aux exemples ci-dessus. Le CAO reconnaît qu'il existe une diversité de besoins parmi les demandeurs qui s'identifient comme sourds ou handicapés et qu'ils sont les mieux placés pour déterminer leurs besoins. Les dépenses admissibles doivent être liées aux activités décrites dans votre demande de subvention de projet connexe.

Le programme ne finance pas :

- les dépenses d'investissement importantes, notamment l'achat, la location ou la rénovation de bâtiments et l'achat d'équipements importants
- les honoraires des artistes
- les médicaments
- les appareils auditifs et d'autres aides à l'accessibilité nécessaires à la vie quotidienne
- les services de conseil qui sont en cours ou qui ne sont pas directement liés au projet
- un soutien pour la rédaction d'une demande de CAO ou d'un rapport final (contactez le personnel de la CAO pour savoir comment en faire la demande)
- les aides à l'accessibilité pour les membres de votre public, les participants aux ateliers ou les apprenants (si possible, incluez ces dépenses dans le budget de votre demande de subvention pour le projet associé)

### Projets artistiques pour les sourds et les handicapés

Le programme Projets artistiques pour les personnes sourdes et handicapées soutient les artistes et les professionnels des arts établis en Ontario qui sont sourds et/ou handicapés, ainsi que les groupes, collectifs et organismes artistiques



ad hoc mandatés pour servir et dirigés par des artistes ou des professionnels des arts sourds et/ou handicapés. Il finance toutes les pratiques artistiques contemporaines et traditionnelles qui sont soutenues par le CAO. Il existe trois catégories :

- **Création** : pour aider à couvrir les coûts de recherche et de développement, d'exploration et d'expérimentation, et de création de nouvelles œuvres (maximum 10 000 \$)
- **Production** : pour aider à couvrir les coûts de production et/ou de création d'œuvres d'art (maximum 10 000 \$)
- **Développement professionnel** : pour aider à couvrir les frais d'étude ou de formation, de mentorat, de stage ou d'apprentissage, et/ou de documentation des œuvres d'art. L'activité de développement professionnel peut inclure l'étude, la formation, le mentorat, le stage, l'apprentissage et/ou la documentation de l'œuvre d'art dans une seule demande (maximum 10 000 \$)

La date limite pour cette subvention est généralement fixée à l'automne (cette année, le 14 octobre 2021 à 13 heures, heure de l'Est). Les demandes sont disponibles à Nova environ trois mois avant la date limite. Une seule des trois catégories peut être appliquée par date limite. En raison du nombre de demandes reçues et des fonds limités disponibles, les subventions accordées peuvent être inférieures au montant demandé.

Les candidats éligibles sont les suivants :

- les artistes professionnels et les professionnels des arts qui sont sourds et/ou ont un handicap. Ils doivent être résidents de l'Ontario et avoir une adresse physique permanente dans la province.
- les groupes et collectifs ad hoc ou les organisations artistiques à but non lucratif pour les personnes handicapées qui sont dirigés par des artistes Sourds et/ou handicapés. Ils doivent démontrer que le processus artistique est dirigé par des artistes et/ou des professionnels des arts qui sont Sourds et/ou ont un handicap. Ils doivent avoir une adresse physique permanente en Ontario.

Vous n'êtes pas admissible à la catégorie de développement professionnel de ce programme si vous avez posé votre candidature à l'un des programmes suivants et que vous

n'avez pas reçu de notification d'échec de cette candidature :

Développement des compétences et des carrières :

Professionnels des arts indigènes et des arts

Professionnels de couleur (anciennement Accès et développement de carrière)

Projets de développement professionnel Chalmers

Projets artisanaux - composante de développement de la catégorie Recherche/Création et Développement

Projets artistiques du Nord - Catégorie du développement des compétences et des carrières

Les dépenses admissibles dans le cadre de chacun des programmes sont les suivantes :

- Création : recherche et développement, exploration et expérimentation, et création de nouvelles œuvres.
  - o Les dépenses éligibles comprennent :
    - la location de l'espace de travail et de l'équipement, le matériel de recherche, les honoraires de l'artiste, le transport et le voyage, le logement, les indemnités de repas ;
    - une contribution à l'achat de petits équipements, de logiciels, d'appareils électroniques et de matériaux similaires nécessaires à la réalisation du projet.
    - les dépenses de production sont inéligibles, sauf si le ou les éléments de production sont essentiels au développement de l'œuvre en cours de création
- Production : la création et/ou la production d'œuvres d'art (par exemple, la composition musicale, les arts visuels, l'artisanat, les arts médiatiques, le théâtre, la danse, les pièces multi et inter-arts) :
  - Les dépenses éligibles comprennent :
    - les frais artistiques, de production, de salle et d'administration ;
    - une contribution aux coûts de marketing ou de promotion spécifiques au projet, y compris l'embauche d'un directeur de marketing ou d'un publiciste basé en Ontario ;
    - la location d'espace de travail et d'équipement ;
    - les matériels de recherche ;

- les honoraires des artistes ;
- les transports et les voyages ;
- les indemnités de logement et de repas,
- une contribution à l'achat de petits équipements, de logiciels, d'appareils électroniques et de matériaux similaires nécessaires à la réalisation du projet
- les productions doivent avoir lieu en Ontario
- Développement professionnel : étude, formation, mentorat, stage, documentation des œuvres d'art :
  - études et formation : couvrir les frais de participation des professionnels de l'art à des conférences, des classes de maître, des ateliers ou des cours de formation.
  - le mentorat : pour couvrir le coût des relations de développement entre les professionnels des arts et les mentors
  - stage et apprentissage : pour couvrir le coût des professionnels des arts occupant des postes temporaires qui mettent l'accent sur la formation en cours d'emploi. Le candidat doit être à l'origine du stage ou de l'apprentissage, et celui-ci ne peut remplacer un poste actuel au sein du groupe ou de l'organisme artistique.
  - la documentation des œuvres d'art : pour couvrir les coûts de la préparation professionnelle de matériel qui documente les compétences, la formation et les capacités d'un professionnel des arts

Ce programme prend également en charge :

- les frais de garde d'enfants et d'autres personnes à charge (cela ne comprend pas les dépenses régulières et continues)
- les dépenses liées à l'accessibilité du projet aux publics et aux participants au projet (autres que le demandeur) qui sont sourds ou ont un handicap

Note : Les candidats à ce programme qui s'identifient comme sourds ou ayant un handicap peuvent demander des fonds supplémentaires pour leurs propres dépenses d'accessibilité par le biais du Fonds d'accessibilité : [Soutien aux projets](#)

Ce programme ne finance pas :

- les activités de collecte de fonds
- les projets d'étudiants à tous les niveaux d'enseignement
- les matériaux et fournitures pour les activités de l'atelier
- les dépenses d'investissement importantes, notamment l'achat, la location ou la rénovation de bâtiments et l'achat d'équipements importants
- la rénovation, la réparation ou le déménagement d'un studio
- des programmes collégiaux ou universitaires accrédités
- les frais de scolarité pour des études à temps plein
- les dépenses commerciales, promotionnelles et de marketing (à l'exception des aides à la production)

Les activités pour lesquelles vous demandez un financement ne peuvent pas commencer avant que vous ne receviez les résultats de la subvention et doivent être terminées au plus tard deux ans après avoir reçu les résultats de la subvention. Les rapports finaux du projet doivent être soumis à Nova à la fin du projet.

#### Arts pour les sourds et les handicapés : matériel pour les artistes visuels

Le programme aide les artistes professionnels sourds et les artistes handicapés de l'Ontario qui travaillent dans le domaine des arts visuels ou des métiers d'art à acheter du matériel. Les demandes sont disponibles à Nova environ trois mois avant la date limite. Toute demande de soutien pour compléter votre demande doit être faite au moins six semaines avant la date limite du programme. Cette subvention est disponible pour un montant maximum de 500 \$.

Les candidats admissibles sont les artistes sourds ou handicapés qui travaillent dans le domaine des arts visuels ou de l'artisanat, notamment la vannerie, le perlage, la sculpture, les médias numériques, le dessin, le verre, la joaillerie, le travail du cuir, le travail du métal, les médias mixtes, l'installation, la peinture, la photographie, la gravure, la poterie, la sculpture, l'art textile/fibre, les arts indigènes traditionnels/coutumiers et le travail du bois. Les étudiants à temps plein (c'est-à-dire qui suivent plus de deux cours) ne sont pas admissibles à cette bourse.

Ce programme finance :

- les matériaux et les fournitures, notamment : perles, pinceaux, toile, argile, tissu, encres, métaux, peinture, papier, crayons, stylos, impression photographique, pierre, fil, bois, logiciels, d'autres matériaux artistiques
- les petits outils (par exemple, des outils de sculpture, des ciseaux, des outils d'accessibilité)
- le petit matériel, les logiciels, l'électronique et les matériaux similaires nécessaires à la réalisation du projet
- les frais d'expédition et de livraison
- les frais de garde d'enfants et d'autres personnes à charge (cela ne comprend pas les dépenses régulières et permanentes)

Note : Les candidats à ce programme qui s'identifient comme sourds ou ayant un handicap peuvent demander des fonds supplémentaires pour leurs propres dépenses d'accessibilité par le biais du Fonds d'accessibilité : [Soutien aux projets](#)

Ce programme ne finance pas :

- les dépenses d'investissement importantes, notamment l'achat, la location ou la rénovation de bâtiments et l'achat d'équipements importants
- l'installation du studio
- les matériaux et les fournitures pour les projets des élèves à tous les niveaux d'enseignement
- les dépenses commerciales et promotionnelles (sites web, cartes de visite)
- le coût de la production d'une ligne de production commerciale (c'est-à-dire faire fabriquer vos modèles par quelqu'un d'autre)
- les matériaux et fournitures pour les activités de l'atelier

L'activité pour laquelle vous demandez un financement : ne peut pas commencer avant la date limite, ne peut pas se terminer avant que vous ne receviez les résultats de votre subvention et doit être achevée au plus tard deux ans après avoir reçu les résultats de la subvention. Si vous recevez une subvention, vous devez soumettre un rapport final à la fin du projet.

---

## Quebec

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est l'organisme provincial de financement des arts de la province

de Québec. Il ne dispose actuellement d'aucune information publique sur les subventions ou le soutien aux artistes Sourds, et n'a pas répondu aux demandes qui lui ont été adressées. L'information sera ajoutée à ce document dès qu'elle sera disponible.

---

## **Nouveau Brunswick**

Arts Nouveau Brunswick est le conseil des arts de la province du Nouveau-Brunswick. Il n'y a pas de subventions réservées aux artistes Sourds, mais divers programmes d'aide sont disponibles pour les artistes afin de réaliser leur projet. Un soutien financier est disponible pour l'aide à la demande et pour le soutien à l'accès afin de réaliser le projet.

ArtsNB n'organise pas directement, ne recommande pas et ne fournit pas de soutien aux candidats. C'est au candidat d'organiser, avec la collaboration de l'organisme d'accueil le cas échéant. ArtsNB fournira les fonds nécessaires à la réalisation du projet ou à la rédaction de la demande.

### Aide à la candidature

Pour organiser l'aide à la demande, le demandeur identifie un fournisseur de services (p. ex. un interprète) et demande un devis pour ses services. Le demandeur envoie ensuite un devis à ArtsNB avec une brève demande contenant des informations de base et une description des services à fournir. Une fois le devis approuvé, le demandeur en est informé et peut commencer à travailler avec le fournisseur de services. Une fois le travail terminé, le prestataire de services facture directement ArtsNB, ce qui évite au demandeur de déclarer ce revenu à des fins fiscales.

### Soutien à l'accès

Les paiements pour l'aide à l'accès sont similaires à l'aide à la demande. Le candidat identifie les coûts des mesures de soutien liées à son handicap pour mener à bien son projet éligible au financement d'ArtsNB (ex. résidence, subvention de voyage, création d'une nouvelle œuvre). Le candidat soumet une demande de subvention et une demande d'aide à l'accès en même temps. La demande de subvention

principale est soumise à un jury de pairs composé d'artistes professionnels. Si la demande de financement du projet est retenue, la demande complémentaire de soutien à l'accès est consultée et le financement supplémentaire disponible est déterminé. Le demandeur de subvention recevra les fonds pour la subvention de projet et la subvention d'aide à l'accès en un seul versement.

### Résidences

Les subventions pour les artistes en résidence couvrent 100 % des dépenses prévues au budget, jusqu'à un maximum de 5 000 \$ pour les résidences de moins de 6 mois et de 10 000 \$ pour les résidences de 6 à 12 mois pour les artistes indépendants. Dans le cas des institutions et des organismes à but lucratif, ArtsNB ne couvrira qu'un maximum de 50 % des dépenses prévues au budget. Lors de la demande de subvention d'artiste en résidence, seules les œuvres professionnelles doivent être présentées. Les travaux d'étudiants ne doivent pas être pris en considération. Vous trouverez de plus amples informations sur les subventions pour les artistes en résidence en accédant au PDF ci-dessous :

[https://artsnb.ca/web/wp-content/uploads/2020/06/Desc\\_AIR-1.pdf](https://artsnb.ca/web/wp-content/uploads/2020/06/Desc_AIR-1.pdf)

---

### **Nouvelle-Ecosse**

Arts Nova Scotia (ANS) est l'organisme de financement des arts de la province de la Nouvelle-Écosse. Il ne dispose actuellement d'aucune information publique sur les subventions ou le soutien aux artistes Sourds, et n'a pas répondu aux demandes qui lui ont été adressées. L'information sera ajoutée à ce document dès qu'elle sera disponible.

---

### **Île-du-Prince-Édouard**

Le financement des arts de l'Île-du-Prince-Édouard est géré par le gouvernement de l'Î.-P.-É. et ne dispose pas d'un conseil des arts distinct. Il n'y a actuellement aucune possibilité de financement réservé aux artistes sourds, ni d'information concernant le financement du soutien à l'accessibilité. Tous

les artistes sont invités à présenter une demande dans le cadre des programmes de financement offerts.

---

### **Terre-Neuve et Labrador**

Aucun service d'accessibilité n'est mentionné sur le site

- Selon Ken, des services d'accessibilité sont disponibles pour la procédure de demande.

Courriel de Ken "Les aides à l'accessibilité sont disponibles pour un artiste pour préparer une demande à ArtsNL et un rapport final sur une subvention uniquement.

Cependant, les coûts des ressources d'accessibilité peuvent certainement être inclus dans une demande.

ArtsNL n'offre pas d'opportunités d'artistes en résidence. Celles-ci peuvent toutefois être gérées par certains des organismes que nous finançons.

Michael's Printshop, la Newfoundland Independent Filmmakers Cooperative et la Eastern Edge Gallery.

La galerie d'art provinciale Rooms a également un programme d'artistes en résidence, et l'université Memorial a un programme d'écrivains en résidence."



## Annuaire des conseils des arts

Conseil des arts de la Colombie-Britannique  
[BCArtsCouncil@gov.bc.ca](mailto:BCArtsCouncil@gov.bc.ca)

Alberta Foundation for the Arts  
[afacontact@gov.ab.ca](mailto:afacontact@gov.ab.ca)

Arts de la Saskatchewan  
[info@sk-arts.ca](mailto:info@sk-arts.ca) // [scataldo@sk-arts.ca](mailto:scataldo@sk-arts.ca)

Conseil des arts du Manitoba  
No email available

Conseil des arts de l'Ontario  
[reception@arts.on.ca](mailto:reception@arts.on.ca)

Conseil des arts et des lettres du Québec  
[info@calq.gouv.qc.ca](mailto:info@calq.gouv.qc.ca)

Arts Nouveau-Brunswick  
[info@artsnb.ca](mailto:info@artsnb.ca) // [prog@artsnb.ca](mailto:prog@artsnb.ca)

Arts Nouvelle-Écosse  
[enrique.ferreol@novascotia.ca](mailto:enrique.ferreol@novascotia.ca)

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard  
[slpratt@gov.pe.ca](mailto:slpratt@gov.pe.ca)

Conseil des arts de Terre-Neuve et du Labrador  
[kmurphy@nlac.ca](mailto:kmurphy@nlac.ca)

## Ressources supplémentaires pour les résidences

**ResArtis** – une association de plus de 650 centres, organisations et individus dans plus de 70 pays  
<http://www.resartis.org/en/>

**Transartists** – la plus grande source d'informations sur les possibilités de résidences d'artistes dans le monde entier, avec environ 1400 possibilités de résidences, y compris des expériences d'artistes de première main, des recherches, des contacts et des conseils.  
<https://www.transartists.org/>

## ÊTRE PAYÉ

### Frais de CARFAC

The Canadian Artists' Representation/Le Front des artistes canadiens (CARFAC) est une société fédérale à but non lucratif qui est la voix nationale des artistes visuels professionnels du Canada. CARFAC mène des recherches sur les stratégies socio-économiques pour les artistes canadiens. Il recommande des honoraires minimums que les organisations de tout le pays doivent verser à leurs artistes.

Le barème des droits minimums de CARFAC est un outil utile pour établir un budget, qui vous aide à déterminer le prix de vos œuvres et comprendre à quel paiement vous avez droit lorsque vous travaillez avec des galeries et des institutions. Tous les frais indiqués sur CARFAC constituent le minimum requis ; les artistes sont encouragés à demander davantage aux organismes avec lesquels ils travaillent. Les prix de la TPS sont inclus dans les tarifs.

Les droits minimums sont établis chaque année et sont calculés différemment selon l'œuvre exposée ou vendue, la durée de l'exposition, si l'œuvre est transportée, et d'autres considérations. Le guide est détaillé et complet, avec des frais spécifiques pour des activités particulières. Les artistes doivent consulter le barème des frais minimums lorsqu'ils concluent un nouveau contrat avec une galerie ou un organisme afin de connaître le paiement minimum auquel ils ont droit en vertu de CARFAC. Il s'agit également d'un outil utile pour déterminer les taux de rémunération si l'artiste est auto-représenté.

### Frais minimums

Une fois que vous avez pris contact avec une galerie et que vous avez accepté d'exposer, vous devez vous organiser pour votre exposition. Cela dépendra d'une galerie à l'autre, de votre région, du type d'art que vous faites et de la période pendant laquelle votre art sera exposé. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples pour vous aider à trouver un espace dans une galerie, ainsi que les étapes à suivre pour vous préparer.

Les redevances minimales de CARFAC sont mises à jour annuellement pour refléter les changements économiques et sectoriels, généralement une augmentation de 2% chaque année. Le barème des honoraires minimums pour 2021 est accessible ici.

CARFAC propose des directives en matière de frais pour de nombreuses catégories, notamment :

Exposition et projection	Reproduction : Non-commerciale, non publicitaire	Reproduction : Commerciale, Publicité	Artiste professionnel Frais de services
Exposition solo Redevances	Audio-Visuel Reproduction	Expositions lors de foires commerciales, salons et conventions	Frais de présentation et honoraires de consultation
Expositions itinérantes	Reproduction numérique et électronique	Audio-Visuel Reproductions	Frais de jury
Expositions collectives	Reproduction d'imprimés	Reproductions numériques et électroniques	Frais de rédaction
Collection permanente		Reproductions d'imprimés	Frais de préparation
Performance Redevances de présentation			Frais d'installation
Expositions dans d'autres lieux publics			
Exposition d'un Reproduction			
Création d'une œuvre en public			
Projection et présentations d'arts médiatiques			

## CONTRIBUTIONS AU MANUEL

### Interviews

3 questions en tête-à-tête avec chaque personne du conseil artistique

Allard Thomas

#### 1) Qu'est-ce que vous avez en ce moment ?

- Allard fait partie de The Deaf Crows Collective, une organisation fondée en 2016 après la performance Deaf Crows en juin 2016. Il s'agissait de deux spectacles en soirée mettant en scène des personnes sourdes intégrées et leurs expériences par rapport à celles qui ont grandi dans une école pour sourds. D'autres projets du collectif sont : The Forest (2017), une exposition à la bibliothèque pendant 1 mois, qui a également été apportée au CENTRE DE LA CULTURE DES SOURDS pour être exposée il y a 2 ans ; la pièce Apple Time (2018), qui a été présentée au festival Sound-Off en 2019 à Edmonton. Les projets à venir comprennent Deaf Shame, Deaf Same, qui est en attente jusqu'à l'automne.
- Deaf Crows Collective a un artiste entendant en résidence qui signe et qui a une maîtrise en beaux-arts. Un film est en préparation pour l'été prochain (sans titre pour l'instant), et quelques autres petits projets sont en cours.

#### 2) Avez-vous un bon programme de sensibilisation pour vos artistes ?

- Ils invitent les élèves de l'école primaire, de la 7e à la 8e année, à réaliser des projets artistiques, en collaboration avec deux écoles qui ont des programmes pour les élèves sourds et les malentendants à l'école primaire et au lycée. Le travail de recrutement se fait par le biais de courriels, et ils recherchent d'autres artistes sourds pour rejoindre le collectif. Il y a actuellement quelques artistes entendants intéressés à rejoindre et à soutenir le groupe.
- Ils ont également mené des actions de collecte de fonds - la soirée de peinture Ralf Newberry, les repas du Blue Rooster, la vente de fleurs de Noël, les billets pour les pièces de théâtre, la vente de pâtisseries, etc.

### 3) Quelles lacunes ressentez-vous en ce moment ?

- Les restrictions de la COVID ont eu un impact sur leur capacité à produire des œuvres et à organiser des événements pour la communauté.
- Un projet : Native Beads - apprendre à créer des produits avec des perles
- Apprendre à coudre des écharpes et des objets à vendre
- Le projet est en attente pour le moment à cause de la COVID
- Difficultés de connexion avec les écoles en raison de l'apprentissage en ligne (actuellement jusqu'au lundi 26 avril en Saskatchewan)

Patricia Spicer

### 1) Qu'est-ce que vous avez en ce moment ?

- Patricia est la présidente de la Saskatchewan Cultural Society of the Deaf. Il s'agit d'une petite organisation, qui est restée silencieuse pendant longtemps. En ce moment, elle se concentre sur la rédaction et la création de règlements administratifs, car elle n'en avait pas auparavant. Ils espèrent que ces règlements seront présentés et approuvés lors de l'AGA d'octobre. La SCCS leur a donné leurs règlements à titre d'exemple. Ils sont également en contact avec l'Alberta Association for the Deaf pour obtenir plus de ressources.

### 2) Avez-vous un bon programme de sensibilisation pour vos artistes ?

- La SCSD entretient des liens étroits avec la communauté, notamment avec des artistes, certains Indigènes, ainsi qu'avec le Deaf Crows Collective. L'un de leurs événements les plus réussis l'année dernière, avant la COVID, était une nuit de peinture avec la communauté en compagnie de l'artiste Ralf Newberry.

### 3) Quelles lacunes ressentez-vous en ce moment ?

- Leur principale faiblesse est la rédaction de demandes de subventions ; ils estiment avoir besoin d'une formation sur la façon de rédiger des demandes de subventions afin d'obtenir des fonds pour soutenir l'organisation. Lorsqu'ils

ont contacté la société des loteries et des jeux de la Saskatchewan, on leur a dit qu'ils devaient avoir des statuts et une déclaration de mission, et que dans leur demande de financement et de parrainage, ils devaient avoir un plan B décrivant ce qu'ils feraient s'ils ne recevaient pas le financement.

- Le réseautage avec le nord de la Saskatchewan est également difficile en raison de l'accès limité à Internet et du fait que certaines communautés ne sont accessibles que par avion. Patricia travaille également pour les services aux sourds et aux malentendants, et elle a donc divers contacts avec les communautés du nord. L'accès limité au matériel et aux fournitures d'art constitue un obstacle à la sensibilisation de ces régions.

Lewis Hartland

### **1) Qu'est-ce que vous avez en ce moment ?**

- Le Yukon compte une population totale de 40 000 habitants, dont environ 24 sourds, bien que ce chiffre ne soit pas confirmé. Les artistes y sont pour la plupart indigènes et travaillent beaucoup dans la sculpture, bien que certains artistes ne soient pas indigènes.
- Lewis a créé la Northern Lights Deaf Association, qui s'occupe principalement de défense des droits. En raison d'un financement limité et de la plus petite population de soutien ciblée, ils ne peuvent pas se permettre d'avoir des associations distinctes pour tout ce qu'ils font. Ils ont notamment plaidé en faveur du sous-titrage codé lors des réunions du conseil municipal. Auparavant, une machine TTY était utilisée comme méthode d'interprétation, bien que cela n'ait plus vraiment besoin d'être utilisé avec les services disponibles sur Internet. Lewis a organisé des services d'interprétation au Yukon, et l'a ensuite transmis au gouvernement du Yukon, où ils ont maintenant un programme ASL pour établir ces services sur le territoire.

### **2) Avez-vous un bon programme de sensibilisation pour vos artistes ?**

- Lewis a été la première personne Sourde à s'installer au Yukon ! Il a vécu dans plusieurs provinces, dont la Colombie-Britannique, où il a encore des artistes à qui il tend la main.

Leur objectif principal est de trouver d'autres personnes Sourdes. La plupart sont indigènes, mais beaucoup ne sont pas encore complètement confirmés. Comme le gouvernement du Yukon ne peut pas se fier à ces données, il est difficile de garantir des services à la population sourde confirmée actuelle. Le Yukon et la Colombie-Britannique partagent les services médicaux et gouvernementaux, et souvent, lorsqu'ils utilisent les services de relais vidéo, Lewis a habituellement un interprète de la Colombie-Britannique.

- Pour que les services soient largement fournis par le gouvernement, il faut que plus de 20 personnes soient confirmées (y compris les noms et adresses). Il y a un contact au gouvernement fédéral. Il estime qu'il y a 24 personnes Sourdes au Yukon, mais cela doit être confirmé. Ils publient occasionnellement des annonces dans les journaux pour rechercher des personnes Sourdes et les inviter à se connecter à l'association. Sinon, Lewis est en contact avec les gens par l'intermédiaire du DAAC, le Deaf Artists Advisory Council.

### **3) Quelles lacunes ressentez-vous en ce moment ?**

- La communication a toujours été une faiblesse pour eux, ce qui se produit également au niveau du gouvernement. Il y a eu une élection la semaine dernière, avec une égalité avec un nouveau gouvernement minoritaire, donc on ne sait pas quels changements pourraient en découler. Son fils est un politicien, et se présente comme maire de Whitehorse. L'élection aura lieu dans cinq mois, mais si son fils devait gagner, cela lui donnerait l'occasion d'établir plus de liens et d'agir davantage pour fournir des services aux personnes Sourdes du Yukon.

**Question bonus : comment pouvons-nous soutenir les artistes du Yukon avec ce document (rien n'existe actuellement pour les territoires).**

- Tourisme et ...
- Pas de conseil des arts, mais beaucoup de culture, notamment pour les artistes entendants.
- Il n'est pas sûr de l'origine du financement des artistes, nous allons enquêter !

## Courage Bacchus

### **1) Qu'est-ce que vous avez en ce moment ?**

- Courage participe actuellement à une bourse d'études avec Wild Seed Arts, où 10 artistes noirs se réunissent chaque mois pour discuter de leurs objectifs, des traumatismes vécus et des expériences vécues. Elle est la seule artiste Sourde du groupe.
- Elle est également impliquée dans un partenariat avec le Theatre Breaking Boundaries, auquel elle a adhéré par l'intermédiaire d'un tiers. L'objectif est d'amener les personnes Sourdes, les personnes entendantes et les personnes handicapées à développer un spectacle, dont les répétitions commenceront bientôt.
- Faire de la sensibilisation avec les DA
- Elle a travaillé avec Luminato, un théâtre à Kingston, Theatre Passe Muraille, et fait également du travail de conservation. Elle a travaillé sur 21 black futures avec Obsidian (Groupe de travail du Black Pledge), le Black Drum avec le CENTRE DE LA CULTURE DES SOURDS, et avec Buddies in Bad Times dans le cadre de leur Emerging Creator Unit, un programme de 6 mois qui l'aide à gérer le flux de travail, à développer des projets pour la fierté et à faire des demandes de subventions.
- Les autres travaux comprennent le travail d'acteur avec Jade Bryan, et le travail avec Myseum pour mettre en place un budget pour construire un script au printemps prochain (2022).

### **2) Avez-vous un bon programme de sensibilisation pour vos artistes ?**

- Courage tient une liste d'artistes PANDC dans son réseau pour la transmettre à d'autres organisations si elle n'est pas disponible pour leur projet, ou si elle pense qu'ils sont mieux adaptés. Son objectif est de continuer à investir dans sa communauté et d'offrir des opportunités aux autres.

### **3) Quelles lacunes ressentez-vous en ce moment ?**

- L'un des plus grands défis auxquels Courage est confrontée est le manque de représentation dans les espaces où elle travaille ; elle est souvent la seule personne PANDC/Sourde



dans la pièce, ce qui se traduit par une représentation symbolique de son identité (en particulier lors de l'organisation d'événements ou de spots). Elle pense qu'il faut une sensibilisation accrue au financement des arts et des artistes Sourds, et qu'au sein de la communauté Sourde, il n'y a pas assez de représentation des personnes marginalisées.

- Dans le cadre des opportunités de financement, elle constate de nombreux obstacles pour les demandes de subventions, et estime que celles-ci ne devraient pas être uniquement basées sur du texte, surtout si l'on considère que souvent l'anglais ou le français n'est pas la première langue des artistes sourds.
- Elle souhaite œuvrer à l'amélioration de l'art et des expériences d'autres artistes noirs, en s'associant avec eux pour promouvoir la compréhension de leur parcours de vie, et voir davantage de leur travail à travers un projet de théâtre dévié.
- Elle pense que les principales ressources du manuel pour aborder ces questions seraient les caractéristiques des artistes et de leur travail sur les médias sociaux, les ressources sur la façon de créer des espaces sûrs pour les artistes PANDC, les attentes quant à ce à quoi ressemblent des espaces de travail sûrs et positifs, et les ressources pour la médiation et la sensibilisation à la sécurité spatiale dans un espace sûr, pour les personnes marginalisées en particulier.

Maryam Hafizirad

### **1) Qu'est-ce que vous avez en ce moment ?**

- Maryam est une artiste visuelle, sculptrice, peintre et céramiste Sourde. Elle crée également des livres pour enfants. Lorsqu'elle a déménagé au Canada, elle s'est intéressée à la façon d'accéder aux possibilités de financement et de partenariat pour son art. Elle a travaillé avec le CAO et le Conseil des Arts du Canada pour améliorer leurs services d'accessibilité. Comme l'anglais n'est pas sa langue maternelle, il lui a été très utile de recevoir le soutien d'une autre personne pour faire une demande de financement. C'est une chose qu'elle a trouvée facile à obtenir auprès des conseils des arts. Elle a également travaillé sur le Fonds de soutien à l'accessibilité (plus avec

la CCA qu'avec le CAO), et leur a donné des conseils sur le financement.

- Elle travaille également avec des nouveaux arrivants sourds, ce qui nécessite souvent le soutien d'un interprète Sourd pour adapter la langue si nécessaire (contrairement à un interprète ASL habituel). Cela peut être un défi car il faut souvent engager deux personnes. Elle a précisé au Conseil des Arts du Canada qu'ils doivent fournir des interprètes Sourds et pas seulement des interprètes ASL.

## **2) Avez-vous un bon programme de sensibilisation pour vos artistes ?**

- La sensibilisation peut varier. Lorsque je travaille avec des organisations et que je leur demande de participer avec des artistes entendants, l'organisation ne veut pas fournir d'interprète au départ, ce qui est un défi auquel Maryam est souvent confrontée. La plupart des gens trouvent qu'il est trop coûteux de payer un interprète, et finissent par ne pas donner de possibilités aux artistes Sourds, ce qui permet aux luttes et au manque de représentation de se poursuivre. Maryam estime qu'il devrait y avoir des fonds réservés dans les budgets des organismes pour répondre à ces demandes. Elle estime qu'il y a 24 personnes Sourdes au Yukon, mais ce chiffre doit être confirmé. Il affiche occasionnellement des annonces dans les journaux à la recherche de personnes Sourdes et les invite à communiquer avec l'association. Autrement, Lewis établit des liens avec les gens par l'entremise du DAAC, le Deaf Artists Advisory Council.

## **3) Quelles lacunes ressentez-vous en ce moment ?**

- En tant qu'artiste indépendant, il peut être difficile de trouver du travail ; comme la plupart des artistes ont leurs propres agences qui les mettent en contact avec des galeries, ils n'ont pas vraiment besoin de chercher par eux-mêmes, ce qui facilite la recherche de travail ou la représentation auprès d'une galerie. Cela est plus difficile pour les artistes Sourds car les agences ne sont pas préparées à fournir l'interprétation pour les communications requises. Il incombe donc à l'artiste de se représenter lui-même, d'obtenir des fonds, d'engager des interprètes et d'obtenir une représentation. Maryam pense qu'il devrait y avoir une association qui travaille au

nom des artistes Sourds afin d'entrer en contact avec les galeries et de plaider pour des services d'hébergement dans leurs espaces, mais il n'y a rien de tel pour le moment.

Fatima Nafisa

### **1) Qu'est-ce que vous avez en ce moment ?**

- Fatima est impliquée dans le collectif Deaf Crows à Regina, en Saskatchewan. Parmi les projets et les événements qu'ils ont réalisés, mentionnons Deaf Apple Time, Deaf Forest et le Blue Roosters Cafe, où Deaf Crows a participé en tant que service. Il n'y avait pas beaucoup de monde, mais le groupe essayait de sensibiliser les gens à l'événement pour qu'ils viennent au café. Leur président est Mustafa Alabssi.

### **2) Avez-vous un bon programme de sensibilisation pour vos artistes ?**

- Les communautés sourdes de la Saskatchewan ont une longue histoire de privation de langue et une grande partie de leur travail vise à combler cette lacune, comme la poésie en ASL. Ils ont également collecté des fonds pour louer un bus afin de se rendre au festival Sound Off à Edmonton. Ils ont vendu des fleurs pour récolter des fonds, et plus tard, ils ont également vendu des hoodies et des tasses pour aider à collecter des fonds.

### **3) Quelles lacunes ressentez-vous en ce moment ?**

- La COVID a obligé l'organisation à interrompre une partie de sa programmation, ce qui a été un défi, mais l'organisation a hâte que les choses reprennent. Deaf Crows a déjà fait des demandes de subventions mais n'a pas reçu de financement, ils pourraient donc bénéficier de plus de formation sur la façon de faire des demandes de subventions.

## AUTRES RESSOURCES

### **SÉRIE SUR LES ARTS DES SOURDS**

#### **VOLUME 1 - ART DE L'IMAGE VUE PAR LES SOURDS : EXPOSITIONS CANADIENNES**

##### **Série de manuels sur les arts des sourds :**

[Art de l'image vue par les sourds : Expositions canadiennes](#)

#### **VOLUME 2 - MUSIQUE SIGNÉE : LE RYTHME DU CŒUR**

##### **Série de manuels sur les arts des sourds :**

[Signed Music: Rhythm of the Heart](#)

[Musique signée : Rythme du cœur \(French\)](#)

##### **Documentaire vidéo :**

[Signed Music: Rhythm of the Heart](#)

[Musique signée : Rythme du cœur](#)

##### **Ressource du site web :**

[Comprendre la musique signée grâce à la langue des signes américaine](#)

##### **Diaporama :**

[Signed Music Exhibit](#)

[Signed Music Exhibit \(French\)](#)

#### **VOLUME 3 - SHOWTIME ! LE THÉÂTRE DES SOURDS AU CANADA**

##### **Série de manuels sur les arts des sourds :**

[Showtime ! Le théâtre des sourds au Canada](#)

#### **FIGURE + TERRE : PHOTOGRAPHIE DE LA VUE DES SOURDS**

##### **Manuel :**

[Figure + Terre : Photographie de la vue des sourds](#)

### **THE BLACK DRUM SIGNED MUSICAL**

#### **The Black Drum Comédie musicale signée : Behind the Scenes**

##### **Youth Activities Guide Handbook :**

[La comédie musicale The Black Drum : En coulisses - Guide d'activités pour les jeunes](#)

#### **Mentorat pour les artistes sourds canadiens : Manuel pour favoriser l'excellence dans les arts de la performance :**

[Mentorat pour les artistes sourds canadiens : Favoriser les arts de la performance](#)

### **LA POÉSIE DANS LES ARTS VISUELS : UNE RÉTROSPECTIVE SOURDE**

##### **Manuel :**

[Poetry in Visual Art: A Deaf Retrospective](#)

[La poésie dans les arts visuels : Une rétrospective sourde \(French\)](#)

**SÉRIE TEA WITH ME****Vidéo :**[Série Tea With Me](#)**A PROPOS DES AUTEURS****Francine Prévost**

Francine Prevost est une artiste entendante et une créatrice de théâtre basée à Toronto, ON. Née à Sudbury et élevée dans le Nord de l'Ontario, elle est impliquée dans les communautés artistiques et francophones de sa région depuis plus de 20 ans. Diplômée de l'Université York avec un baccalauréat en études théâtrales et du Humber College avec un certificat d'études supérieures en administration des arts et en gestion culturelle, elle consacre maintenant son temps à aider les organisations à améliorer leur accessibilité pour tous les individus. En collaboration avec le CENTRE DE LA CULTURE DES SOURDS, Francine a travaillé à communiquer avec les conseils des arts provinciaux et les artistes de tout le pays pour recueillir les informations contenues dans ce manuel. Elle espère qu'il constituera une ressource utile pour les artistes qui cherchent à prendre pied dans le secteur des arts et de la culture.

**Rylyn Delaney**

Rylyn Delaney est originaire de Calgary, en Alberta, et travaille en tant que directrice du développement communautaire et de la sensibilisation pour le CENTRE DE LA CULTURE DES SOURDS/Société culturelle canadienne des Sourds qui fait la promotion des arts et du patrimoine Sourds.

Rylyn a obtenu un baccalauréat en communications (BA) en conception de l'information de l'Université Mount Royal et un diplôme en communications graphiques numériques du Southern Alberta Institute of Technology. Elle se passionne pour les organismes sans but lucratif et a participé à différentes organisations telles que Jeunesse sourde du

Canada, l'Alberta Cultural Society of the Deaf et la Calgary Association of the Deaf.

Elle a acquis de l'expérience en développement communautaire, en commençant par le processus de mentorat. Ses projets actuels consistent à développer une relation solide avec les organisations culturelles provinciales, le partenariat et l'expansion des magasins franchisés avec la Palgong Tea Company, et à développer les artistes canadiens sourds par le biais des Collectifs d'artistes sourds (CLAS), du Deaf Arts E-store et du réseau d'annuaires électroniques.

## CONTRIBUTEURS DES COLLECTIFS D'ARTISTES SOURDS

### **Allard Thomas**

Allard est l'aîné des Sourds du Winston Knoll Collegiate Deaf and Hard of Hearing Program et membre de l'équipe administrative du Deaf Crows Collective. Il est actif au sein de diverses organisations de/pour les Sourds à l'échelle locale, provinciale et nationale en tant que défenseur et partisan.

### **Courage Bacchus**

Courage, de Toronto, en Ontario, est à la fois une athlète et une actrice primée, combinant son athlétisme avec sa physicalité au théâtre. Natasha a été choisie comme lauréate du Canada Top 100 Black Women to Watch par le Canada International Black Women Event (CIBWE) 2019.

### **Fatima Nafisa**

Lewis Hartland, membre fondateur du Canadian Theatre of the Deaf - tournée canadienne - 1976. Il a été mime professionnel pendant plus de 20 ans et a étudié au Canadian Mime Theatre - école de mime professionnel à Niagara-on-the-Lake en 1977. Il a fondé la Deaf Mime Company et l'Ontario Theatre of the Deaf - directeur artistique et acteur de 1977 à 1983. Il a étudié au National Theatre of the Deaf en 1988 et s'est perfectionné en 1989, puis a fondé le Canadian Deaf Theatre en 1989 en tant que directeur artistique et acteur jusqu'en 1995.

### **Lewis Hartland**

Lewis Hartland, membre fondateur du Canadian Theatre of the Deaf - tournée canadienne - 1976. Il a été mime professionnel pendant plus de 20 ans et a étudié au Canadian Mime Theatre - école de mime professionnel à Niagara-on-the-Lake en 1977. Il a fondé la Deaf Mime Company et l'Ontario Theatre of the Deaf - directeur artistique et acteur de 1977 à 1983. Il a étudié au National Theatre of the Deaf en 1988 et s'est perfectionné en 1989, puis a fondé le Canadian Deaf Theatre en 1989 en tant que directeur artistique et acteur jusqu'en 1995.

**Maryam Hafizirad**

Maryam Hafizirad est une peintre et sculptrice canadienne Sourde d'origine persane. Diplômée de l'Université des Beaux-Arts d'Isfahan (2002), elle a exposé pour la première fois à l'âge de 18 ans en Iran. Lorsqu'elle a déménagé en Malaisie et s'est installée au Canada, son travail s'est transformé. Elle a commencé à peindre des métaphores persanes et De'VIA (acrylique, verre coloré écrasé et aquarelle) - des grenades (symboles de l'amour caché libéré), des poissons dans l'eau (êtres humains sincères dans son monde silencieux de pure beauté) et des oiseaux (incarnant sa liberté retrouvée dans ce pays). La troisième phase de son travail fusionne ces symboles dans de grandes expériences d'installations mixtes avec des sculptures en céramique, colorées et émaillées, des formes de mains et de grands yeux affirmant son identité sourde, son langage gracieux, sa force tranquille et la vie elle-même.

**Patricia Spicer**

Patricia est présidente de la Saskatchewan Cultural Society of the Deaf (SCSD) depuis décembre 2020. Elle est sourde-aveugle et fait partie du conseil d'administration de la SCSD depuis plus de 4 ans et a participé à de nombreux projets de collecte de fonds.

**SOCIÉTÉ CULTURELLE CANADIENNE DES SOURDS © 2021**

DEAF CULTURE CENTRE

[WWW.DEAFCULTURECENTRE.CA](http://WWW.DEAFCULTURECENTRE.CA)